

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

01/10/2013

Dossier complet le

01/10/2013

N° d'enregistrement

F-026-13-C-0078

1. Intitulé du projet

défrichements prévus dans le programme des travaux connexes de l'opération
d'aménagement foncier agricole et forestier de Piffonds et Savigny-sur-Clairis (89)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° Défrichements (...) soumis à autorisation. a) Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L.311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 ha.	deux défrichements portant sur des massifs boisés de plus de 4 ha - l'un de 10 ares 53 centiares (commune de Savigny/Clairis) - l'autre de 15 ares 52 centiares (commune de Piffonds) soit une superficie totale à défricher de 26 ares 05 centiares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

deux défrichements prévus au programme des travaux connexes de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier de Piffonds et Savigny-sur-Clairis

4.2 Objectifs du projet

objet des défrichements :

- sur la commune de Savigny/Clairis : modification du tracé d'un chemin rural et amélioration des conditions d'exploitation d'une parcelle agricole
- sur la commune de Piffonds : modification du tracé d'un chemin rural également

ces défrichements sont compensés par le reboisement de 40 ares 13 centiares au sein du périmètre d'aménagement foncier

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

coupe des arbres puis arrachage des souches sur les 26 ares 05 centiares concernés

la maîtrise d'ouvrage devrait être assurée par la commune de Piffonds ayant reçu délégation des communes de Savigny-sur-Clairis et Courtenay pour la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble du programme des travaux connexes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

la superficie défrichée sur la commune de Savigny-sur-Clairis sera remise en culture

la superficie défrichée sur la commune de Piffonds constituera l'emprise d'un chemin rural qui sera un chemin enherbé (pas d'empierrement prévu)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

les défrichements sont soumis à autorisation au titre du Code Forestier étant inscrits dans le programme des travaux connexes, la Commission Intercommunale doit les soumettre à l'autorité administrative compétente pour délivrer l'autorisation à laquelle ils sont soumis, pour accord, préalablement à la mise à l'enquête publique du projet (art R.121-29 du Code Rural et de la Pêche Maritime)
le projet d'aménagement foncier et le programme des travaux connexes dans leur globalité sont soumis à étude d'impact qui sera adressée à l'autorité environnementale (CGEDD) pour avis préalablement à l'enquête publique

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

autorisation de défricher au titre du Code Forestier (nouveau) (L341-1 et suiv.)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
1. défrichement de 10 ares 53 centiares à Savigny-sur-Clairis concerne un massif boisé de 2 250 hectares environ	
2. défrichement de 15 ares 52 centiares à Piffonds : concerne une ancienne pépinière d'arbres dont arbres d'ornement notamment, d'une superficie de 7,20 hectares	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹
	Long. <u>cf ci-dessous</u> Lat. <u>° ' "</u>
	Pour les rubriques 5 a), 6 b) et d), 8, 10, 18, 28 a) et b), 32, 41 et 42
1. Savigny-sur-Clairis parcelle D 82	Point de départ : coord lieu 1 Long. <u>3 ° 03' 59 " 3</u> Lat. <u>48 ° 03' 53 " 7</u>
2. Piffonds parcelle YA 21	Point d'arrivée : coord lieu 2 Long. <u>3 ° 05' 32 " 4</u> Lat. <u>48 ° 02' 58 " "</u>
	Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

programme des travaux connexes à l'aménagement foncier (sur un périmètre de 304 hectares environ)
- empiérement/renforcement de chemin : 325 ml
- élagage : 75 ml
- décompactage d'un chemin à supprimer, pour remise en culture : 135 ml
- défrichements : 26 ares 05 centiares
- plantations : 40 ares 13 centiares

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

1. Savigny-sur-Clairis : boisement en grande partie exploité
2. Piffonds : boisement issu d'une ancienne pépinière d'arbres dont arbres d'ornement

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Savigny-sur-Clairis : PLU intercommunal porté par le SIVOM du Gâtinais, approuvé le 09/04/2010 (communes de la Belliole, Cornant, Courtoin, Fouchères, Savigny-sur-Clairis, Subligny, Vernoy, Villeneuve-la-Dondagre et Villeroy)
Piffonds : RAS

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II "étangs, prairies et forêts du Gâtinais Oriental" pour le défrichement envisagé à Savigny-sur-Clairis
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à 4 km : site Natura 2000 FR2612008 "Etang de Galetas" (ZICO)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	destruction de formations boisées de taille très limitée sans suppression des continuités écologiques
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	consommation d'espace forestier localement (26 ares 05) au profit de l'espace agricole la superficie reboisée en compensation, au sein du périmètre d'aménagement foncier, est plus importante que la superficie défrichée (40 ares 13 centiares) le bilan défrichage/reboisement consomme donc de l'espace agricole au bénéfice de l'espace forestier (+ 14 ares 08 centiares de boisements)
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	uniquement pendant la réalisation des travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>le projet ne modifie pas de façon sensible les massifs boisés, et améliore la structuration du parcellaire agricole</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>les superficies concernées sont très limitées, il n'y a donc pas de modification sensible des activités humaines, si ce n'est une légère amélioration, localement, des conditions d'exploitation agricole</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

le projet de défrichement est inclus dans un programme plus large de travaux (dans le cadre de l'aménagement foncier)

ce programme se cumule avec l'opération de construction de l'A19 ainsi qu'avec les aménagements fonciers voisins

les effets cumulés de ces projets seront abordés dans l'étude d'impact du projet d'aménagement foncier

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

les impacts des défrichements envisagés seront étudiés dans l'étude d'impact du projet d'aménagement foncier dans sa globalité.

conformément à l'arrêté interpréfectoral n°DDAF/SATI/2008/044 définissant les prescriptions environnementales de l'opération d'aménagement foncier agricole et forestier des communes de Piffonds et Savigny sur Clairis (Yonne), et, par extension, de Courtenay (Loiret), les déboisements envisagés sont bien compensés par des reboisements à hauteur d'au moins 1,5 fois la superficie défrichée.

Etant donnée la superficie de défrichement très limitée et les boisements compensateurs envisagés, il ne semble pas nécessaire de produire une étude d'impact à l'appui de la demande d'accord préalable de défrichement

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

AUXERRE

le,

25 septembre 2013

Signature

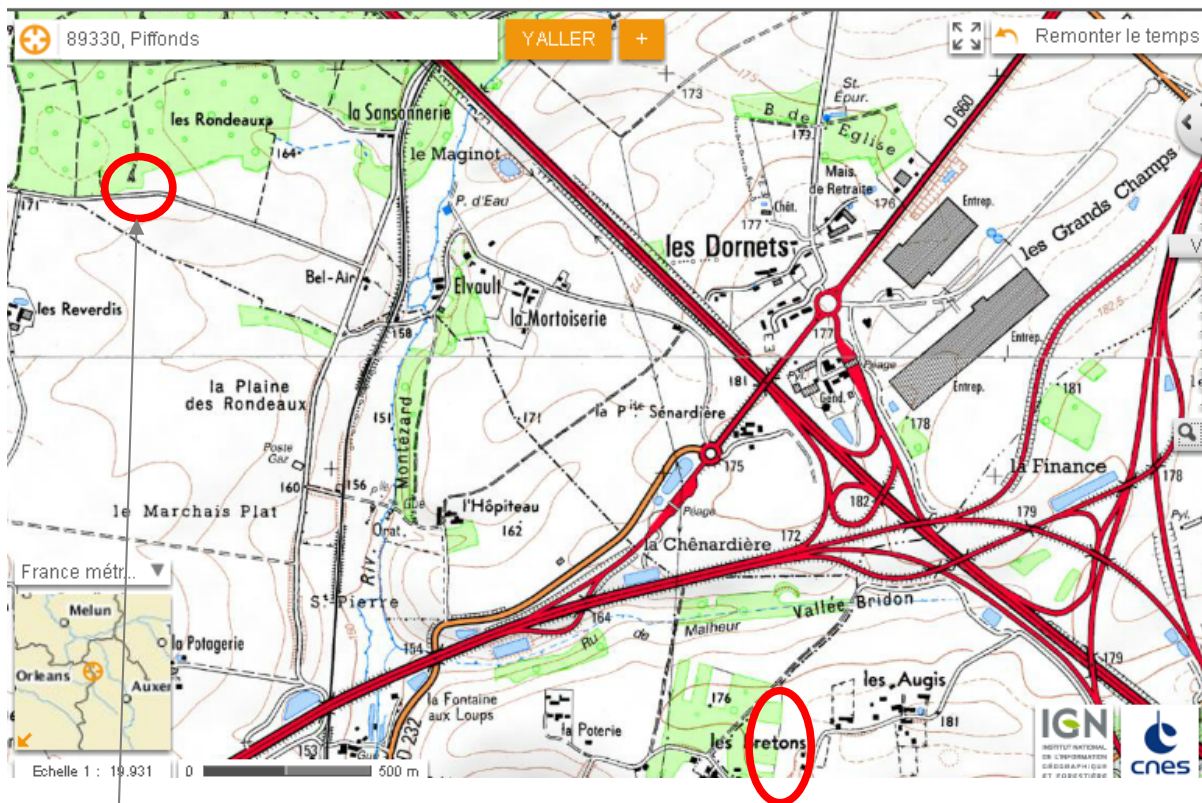
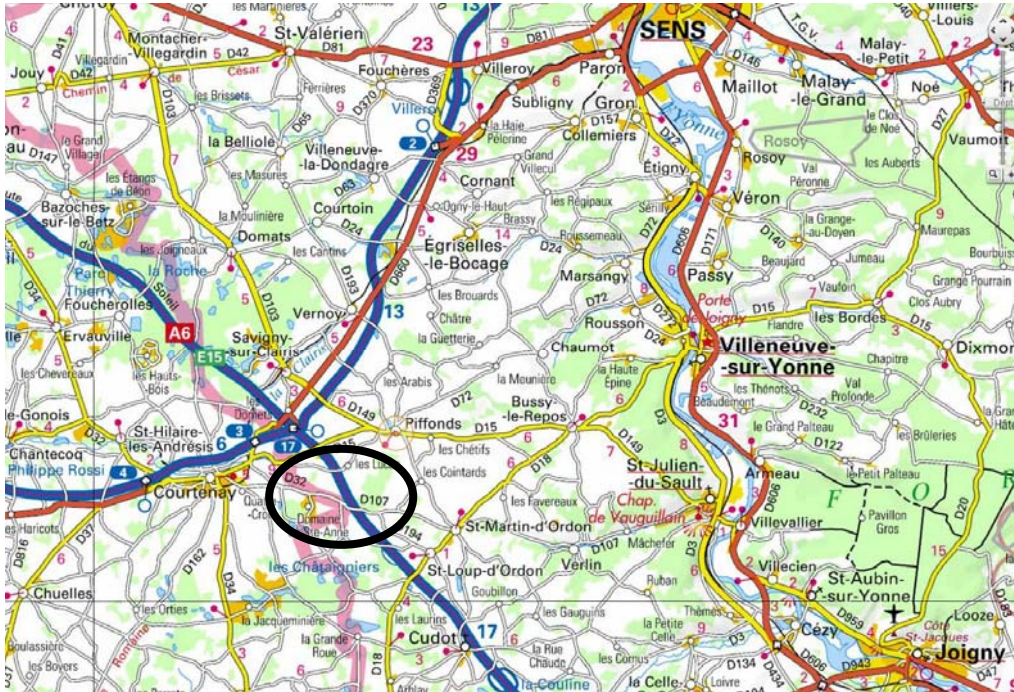
pour le président du Conseil Général
et par délégation,



Emmanuel BOURSULT
Directeur de l'Action Economique et des
Politiques Territoriales

ANNEXE 2 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Plan de situation :



Défrichement 1 : Savigny/Clairis

Défrichement 2 : Piffonds

ANNEXE 3
demande d'examen au cas par cas
préalable à la réalisation d'une étude d'impact



secteur à défricher sur Piffonds



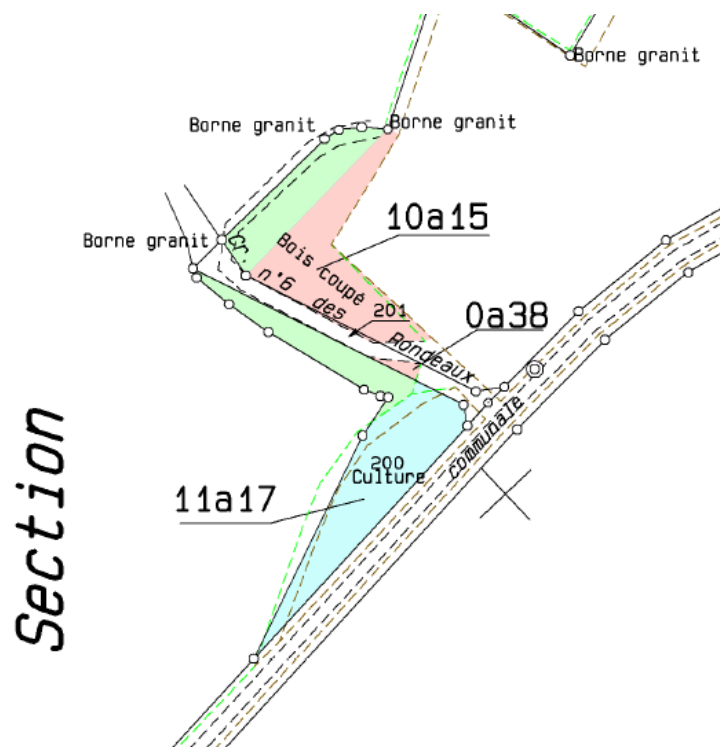
secteur à défricher sur Savigny sur Clairis Bande de bois en lisière

ANNEXE 4 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



ANNEXE 4 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Défrichement de Savigny-sur-Clairis :



Rouge : défrichement
Vert : bois maintenu
Bleu : reboisement



Parcelle reboisée

Secteur défriché

ANNEXE 4 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Défrichement de Piffonds (reboisement en partie sur Courtenay) :

